



**Procès-verbal du Conseil de l'UFR de Droit, Sciences Economique et Politique
Réunion du jeudi 8 janvier 2026**

Le Conseil de gestion de l'UFR de Droit, Sciences Economique et Politique de l'Université Bourgogne Europe s'est réuni le jeudi 8 janvier 2026 à 12 heures, salle du Conseil de Droit, sous la présidence de Jimmy LOPEZ, Directeur de l'UFR.

Etaient présents ou représentés :

Madame Elsa FOREY, Monsieur David JACOTOT (participation en visioconférence), Monsieur Alexandre JEANNIN, Madame Natalie JOUBERT (procuration à Anne-Sylvie COURDIER), Madame Lucie WATRIN, Monsieur Ferdi YOUTA représentant le collège A des enseignants.

Monsieur Dominique BIANCO, Madame Sonia BODROUX, Monsieur Pierre BORDAIS, Madame Anne-Laure CASSARD (participation en visioconférence), Madame Anne-Sylvie COURDIER, Madame Nathalie DROIN, Monsieur Nicolas GERBAY (participation en visioconférence), Monsieur Fabrice HOARAU (procuration à Alexandre JEANNIN), M. Matthieu LLORCA (participation en visioconférence), représentant le collège B des enseignants.

Monsieur Thomas BONNOT-CAUVIN (participation en visioconférence), Madame Manel MAKROUF, Monsieur Roméo VILETTE (participation en visioconférence), représentant le collège des étudiants.

Monsieur Baptiste GUIGNARD (participation en visioconférence), Madame Juliette OLIVIER, représentant le collège BIATSS.

Etaient invités et présents :

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF (Vice-Doyen aux étudiants), Madame Géraldine MAUGAIN (Vice-Doyenne aux relations avec les professionnels et à la communication), Madame Mireille MONNIER (Vice-Doyenne à la pédagogie en Master), Madame Aurélie TOMADINI (Vice-Doyenne à la pédagogie en Licence), Monsieur Philippe WINCKEL (Vice-Doyen aux relations internationales).

Monsieur Romain CARRE (Responsable Administratif), Madame Maud LE BARBANCHON (Responsable Administrative adjointe et Scolarité), Madame Béatrice LORSON (Responsable de la bibliothèque de section Droit), Madame Elodie BOUCHET (Secrétaire de séance).

Etaient excusés :

Madame Stéphanie DIRX, Madame Rachel GUILLAIN, Monsieur Ivan LEDEZMA, Monsieur Stéphane TIZIO, Madame Aurore GRANERO, Monsieur Kououma GUESSAN-BI, Monsieur Alain CHATEAUNEUF (1^{er} Président de la Cour d'appel de Dijon), Madame Anne-Laure CHENAL-PETER (Présidente du Tribunal Administratif de Dijon), Monsieur François-Xavier MIGNOT (Bâtonnier de Dijon).

--

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 12h05 et rappelle les différents points de l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil de gestion du 25 novembre 2025

PV approuvé à l'unanimité des présents et représentés (19 voix)

II. Convention Chaire Smart City / Numérique et villes connectées

La Chaire Smart City et gouvernance de la donnée change de nom et devient Chaire Numérique et Villes Connectées. La convention qui liait l'UBE et les autres partenaires de la chaire est renouvelée faisant l'objet d'un avenant avec des modifications substantielles. La prise d'effet est prévue au 1^{er} janvier 2026. Parmi les partenaires, EDF et ENEDIS se sont désengagés impactant les dispositions financières de cette convention. Une subvention de 37,5K€ par an de la part des membres contributeurs de la chaire sera versée à l'UBE. La précédente subvention était de 90k€. La convention est établie pour les 4 prochaines années.

Monsieur le Doyen propose différentes modifications que l'équipe décanale souhaiterait apporter à cette convention qu'elle n'a eu en main que récemment. Notamment ne plus mentionner que le M2 Droit du numérique remplace le M2 Smart City et la désignation de Monsieur Pierre BORDAIS comme responsable pédagogique du M2, ou encore préciser dans la convention que le DU Délégué à la protection des données (DPO) est mutualisé avec le M2 Droit du numérique et le M2 Smart City.

La disparition des termes M2 Smart City dans la convention soulève l'inquiétude et des questions de la part de plusieurs membres du Conseil :

- ⇒ La perte financière est de plus de 50k€ annuellement. Cette forte réduction des ressources propres garantit-elle toujours la soutenabilité de la charge d'enseignement et des coûts administratifs dont un poste de gestionnaire ?
- ⇒ La disparition des termes Smart City dans la nouvelle convention implique-t-elle un désengagement de la chaire vis-à-vis du diplôme et donc une disparition prévisible de celui-ci de l'offre de formation ?
- ⇒ La certification DPO représentant une UE à part entière du M2 Smart City, la mutualisation avec le M2 Droit du numérique plutôt qu'avec le M2 Smart City ne met-elle pas en péril l'existence du diplôme en parcours par alternance ? Et par voie de conséquence au sein de l'offre globale de formation à défaut de ressources propres suffisantes ?
- ⇒ Lors de la création du M2 Droit du numérique, ce nouveau diplôme ne devait-il pas venir enrichir l'offre de formation grâce à l'existence du M2 Smart City en mutualisant des cours assurés en AES et en Droit ?
- ⇒ Les partenaires de la chaire se sont-ils clairement exprimés à propos du M2 Smart City ? Souhaitent-ils l'exclure de leur projet ou continuer à le promouvoir ? Le vivier qui sera créé pour les contrats en alternance sera-t-il aussi en faveur des étudiants du M2 Smart City ?

Si le M2 Smart City est menacé, c'est également l'offre de formation Master en AES qui est menacée, donc les étudiants directement, engendrant leur exclusion à terme.

Monsieur Emmanuel PY et Monsieur Pierre BORDAIS expliquent que la négociation de cette convention s'est faite dans l'intérêt des diplômes Droit du numérique et Smart City avec pour objectif de pérenniser le concours financier des partenaires. Certes, la perte de subvention est conséquente mais la subvention globale sur l'ensemble des partenaires restant est actée pour 4 ans au lieu de 2 ans laissant suffisamment de temps pour trouver de nouveaux financeurs. Messieurs PY et BORDAIS assurent qu'il n'y a aucune volonté de retirer de l'offre de formation le M2 Smart City mais que pour une meilleure cohérence avec la réorientation de la chaire il était nécessaire d'associer cette convention au M2 Droit du numérique. Par conséquent, le M2 Smart City sera amené à évoluer selon les attentes des partenaires qui verseront les futures subventions. L'UFR dispose librement de la subvention de la chaire et prévoit d'assurer le financement des cours mutualisés des deux Masters, le reste étant financé par les ressources propres.

Monsieur Emmanuel PY et Monsieur Pierre BORDAIS indiquent également que le M2 Droit du numérique a été créé pour répondre à la demande des étudiants, il complète l'offre avec le M2 Smart City. Les besoins et les attentes des partenaires de la chaire évoluent. Ainsi, pour justifier les financements, le M2 Droit du numérique devient l'axe de formation choisi par la chaire. La convention, quant à elle, évolue pour en préciser les termes et les dispositions financières.

Il est précisé que l'UFR garde la maîtrise de la répartition des ressources au sein de l'UFR.

Enfin, ils concluent sur le fait que demander des modifications est envisageable mais semble-t-il inutile et obligera à reprendre les négociations.

Monsieur le Doyen reprend la parole pour clore le débat en précisant que cette convention est le résultat d'un long processus de négociations avec les partenaires de la chaire. Il regrette, toutefois, que le Conseil n'ait pas été consulté préalablement au fait accompli. Des échanges avec le Conseil auraient été opportuns et en aurait limité le débat d'aujourd'hui. Les modifications demandées auraient pu être intégrées aux négociations.

Suite aux échanges entre les membres de l'équipe décanale puis du Conseil de gestion et les Directeurs pédagogiques des Masters Smart-City et Droit du Numérique, des modifications sont proposées et soumises au vote :

Article 2 : Modification de l'axe de formation

L'axe « formation » concerne désormais le Master Droit du Numérique en remplacement du Master 2 Smart City et gouvernance de la donnée.

- **Suppression des termes « en remplacement de »**

La formation se compose d'un Master 1 parcours droit des affaires (...)

- **Modification du terme « parcours » remplacé par « mention » Droit des affaires**

En complément du Master 2 Droit du Numérique, l'UBE propose un DU Délégué à la protection des données, dont les enseignements sont mutualisés avec le Master 2 Droit du numérique.

- **Mention du Master 2 Smart City adossée au Master 2 Droit du numérique**
- **Mutualisation du DU DPO avec le Master 2 Droit du Numérique et du Master 2 Smart City**

Article 4.2 : Co-Directeur scientifique

Il est convenu entre les fondateurs que le co-directeur scientifique est Monsieur Pierre BORDAIS, (...)

- **Suppression du nom du Responsable pédagogique en charge du Master Droit du numérique**

Modifications de l'avenant approuvées à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

Avenant à la convention approuvé à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

III. Tarifs et conventions

- **TARIF Recette : LEDI** / organise les 10 et 11 septembre 2026 la 13^{ème} édition du French Association of environmental and Resource Economists Annual Conference (**FAERE 2026**) et soumet les tarifs suivants :
 - **Extérieurs (adhérent association FAERE) : 90€ TTC**
 - **Extérieurs (non- adhérent association FAERE) : 150€ HT**
 - **Membres du LEDI : Gratuit**

- **TARIF Recette : DSEP / JFA** don Éditions JFA Juristes & Fiscalistes Associés versent un don de 1000€ à l'UBE en vue de son affectation au budget du Master 2 Droit fiscal.
- **Convention d'édition : CREDESPO/ La Société pour l'Histoire du Droit et des institutions des anciens pays Bourguignons, comtois et romands (SHDB)**, représentée par sa Directrice, Karen FIORENTINO, pour un ouvrage intitulé « Volume 78 (2024) des Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des institutions des anciens pays Bourguignons, comtois et romands », dirigé par Karen FIORENTINO, PR à l'UBE. La contribution du laboratoire s'élève à 800€.
- **Convention d'édition : CREDESPO / Les Editions HARMATTAN**, pour un ouvrage intitulé « Présidents du conseil constitutionnel (Les) », co-écrit par Elina LEMAIRE, PR à l'UBE, Alexis FOURMONT et Jean-Felix BUJADOUX. La contribution du laboratoire s'élève à 471.45€.
- **Convention d'édition : CREDESPO / Les Editions de la Société de Législation Comparée**, pour un ouvrage intitulé « La Constitution italienne. Perspectives depuis la France », dirigé par Nicoletta PERLO, PR à l'UBE. La contribution du laboratoire s'élève à 1000€.
- **Convention : DSEP-M2 EGT / Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne**, Mission d'étude ayant pour objectif d'analyser les besoins et enjeux en matière de mobilité sur le territoire de la CCGB et faire des propositions de solutions de mobilité durables et solidaires pouvant être mises en œuvre sur un territoire peu dense et d'en analyser la faisabilité technique et financière. Les intervenants sont les étudiants du M2 EGT de la promotion 2025-26 sous la responsabilité pédagogique de Khatarina SCHONE. Le projet co-piloté par l'équipe pédagogique du Master et la CCGB.

Tarifs et conventions approuvés à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

IV. Modifications de responsabilités pédagogiques

Messieurs Pierre BORDAIS et Emmanuel PY souhaitent quitter leur fonction de co-Direction du M2 Smart City au 01/09/2026. Après réunion de l'équipe pédagogique du Master, la candidature de Monsieur Ferdi YOUTA est proposée.

Madame Nathalie DROIN demande des précisions sur la démarche de recrutement d'un Directeur de Master 2. Monsieur le Doyen rappelle que les enseignants titulaires intervenant dans le Master concerné sont d'abord informés de la disponibilité de la fonction et de la possibilité de candidater, puis des candidatures et de la possibilité de transmettre des commentaires au conseil qui nomme les responsables pédagogiques. Il ajoute qu'il faut parfois une démarche active de l'équipe décanale pour faire apparaître des candidatures.

Madame Aurélie TOMADINI propose à Monsieur Ferdi YOUTA d'échanger avec les Responsables des licences AES à propos de l'offre de formation.

RP M2 Smart City approuvée à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

En l'absence de Monsieur Diego LEGROS, Monsieur Oguzhan AKGUN a assuré la responsabilité pédagogique de la L2 Economie durant le 1^{er} semestre. L'absence de Diego LEGROS se prolongeant, il est proposé que Oguzhan AKGUN conserve cette responsabilité durant le 2nd semestre.

RP L2 ECO approuvée à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

V. Informations générales

- Date du prochain Conseil de gestion : 02 février 2026

VI. Questions diverses

Intervention d'Anne-Laure CASSARD VALEMBOIS à propos de la session d'examens de décembre et notamment du déroulement des surveillances. Elle souhaite souligner que les épreuves se sont très bien passées grâce au concours de chacun, que les épreuves ont quasiment toutes démarrées à l'heure malgré le dispositif assez lourd mis en place pour lutter contre la fraude. Madame CASSARD VALEMBOIS souligne un autre point concernant le financement des surveillances. Le fait que les plus gros amphithéâtres n'aient pas été systématiquement mis à disposition pour les épreuves des L1 et L2 a nécessité de dédoubler les effectifs et donc de multiplier les surveillants, ceci impactant de manière non négligeable notre budget. Est-ce que les autres UFR ayant bénéficié de ces amphithéâtres, malgré leurs effectifs moins importants, pourraient compenser financièrement ?

Monsieur Le Doyen précise que le sujet des surveillances d'examens sera plus largement abordé lors du prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance plénière est levée à 13h40.